

# Améliorer l'accès à la santé des Normands sur tout le territoire



LA SANTÉ AU COEUR  
*DE NOS ACTIONS*



RÉGION  
NORMANDIE

ars  
Agence Régionale de Santé  
Normandie

## SOMMAIRE

Communiqué de synthèse.....	3
Développer l'offre de formation et accroître l'attractivité des métiers de la santé .....	6
L'augmentation du nombre de places dans les formations sanitaires et sociales .....	6
Des travaux de construction ou de rénovation des établissements de formation .....	7
Des actions pour renforcer l'attractivité du métier d'aide-soignant.....	7
La création de nouvelles formations en Normandie .....	8
« Territoires Universitaires en Santé » :	
Faire confiance aux territoires pour former les médecins .....	9
Renforcer l'offre de soins sur tout le territoire .....	10
Encourager l'installation des professionnels de santé .....	10
La signature d'une charte régionale pour promouvoir et encourager l'exercice regroupé et coordonné .....	10
Permettre le décloisonnement entre professionnels de santé .....	10
Un nouveau zonage médecin pour encourager les médecins généralistes libéraux à s'installer dans les zones qui en ont le plus besoin .....	11
La création du portail web santé « Med'instal Normandie » .....	11
Renforcer l'accès aux soins sur tout le territoire.....	12
Le déploiement de la télémédecine .....	12
La signature d'une Charte régionale télémédecine .....	12
Un projet expérimental de médico-bus dans l'Est de l'Orne .....	13
Un appel à projets « e-santé » pour encourager le développement de projets numériques innovants.....	13
La recherche en médecine générale .....	15
Amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé .....	16
La santé en Normandie – Chiffres-clés .....	18
Les partenaires .....	19
Contacts presse .....	20



Le 17 février 2020

## Accès à la santé des Normands : des actions co-construites pour tout le territoire

Hervé Morin, Président de la Région Normandie et Christine Gardel, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, ont officiellement présenté, ce jour, au Pôle des formations et de recherche en santé (PFRS) de Caen, les actions communes engagées pour améliorer l'accès à la santé des Normands sur tout le territoire, en présence du Pr Emmanuel Touzé, Doyen de l'UFR Santé de l'Université de Caen Normandie représentant les UFR Santé des Universités de Caen et de Rouen, et des représentants des unions régionales des professionnels de santé publiques et privées.

*« La santé est un enjeu et une préoccupation forte de la population normande. Comme la plupart des régions, la Normandie subit une crise démographique des professionnels de santé. C'est pourquoi, bien qu'il relève d'abord de la compétence de l'Etat, la Région a souhaité se mobiliser sur ce sujet et élaborer une stratégie ambitieuse, co-construite avec l'ensemble de nos partenaires, pour améliorer l'accès à la santé des Normands sur tout le territoire »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

*« L'Agence régionale de santé (ARS) conduit la politique de santé en Normandie. Elle vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Pour agir au plus près des territoires, l'ARS mène son action avec l'appui de ses partenaires du quotidien : les professionnels de santé, les établissements de santé et médico-sociaux, les universités, les usagers, les associations de prévention, les préfets, l'Education nationale et les collectivités. La Région Normandie est dans ce cadre un partenaire important de l'Agence »* a souligné Christine Gardel, Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie.

Depuis 2018, à l'initiative de la Région Normandie et de l'ARS Normandie, un travail est conduit avec les acteurs de la santé (représentants des unions régionales des professionnels de santé, les universités normandes, les CHU, les fédérations hospitalières, les associations d'usagers...) afin d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Sur la base de cette concertation, un plan d'actions a été élaboré. Il répond à trois enjeux prioritaires : développer l'offre de formation et accroître l'attractivité des métiers de la santé ; renforcer l'offre de soins sur tout le territoire ; amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé.

## - Développer l'offre de formation et accroître l'attractivité des métiers de la santé

- Augmentation du nombre de places dans les formations sanitaires et sociales avec notamment 101 places supplémentaires ouvertes à la rentrée 2019 en formation aide-soignant
- Création de nouvelles formations et de nouveaux partenariats universitaires : création d'une Licence de droit avec une option Santé sur le campus universitaire d'Alençon, projet d'école de formation à l'orthoptie à l'horizon 2021, projet de partenariat avec les facultés dentaires de Rennes, Reims, Lille ou Paris pour augmenter le nombre d'étudiants réalisant des stages en Normandie, l'ouverture de la première formation d'audioprothésiste de Normandie à la rentrée 2019 à Saint-Sébastien de Morsent.
- « Territoires Universitaires en Santé » : Expérimentation d'un dispositif permettant de confier à des praticiens hospitaliers spécialistes exerçant dans des hôpitaux périphériques des missions universitaires d'enseignement.
- Des actions portées par les UFR Santé visant à augmenter le nombre d'étudiants en stage dans les territoires : postes de maîtres de stage universitaires, de chefs de clinique universitaires, et d'enseignants titulaires en médecine générale, permettant d'obtenir un label de maison de santé pluriprofessionnelle universitaire (5 en Normandie).
- Des actions pour renforcer l'attractivité du métier d'aide-soignant et notamment le lancement prochainement d'une grande campagne de communication #JeDeviensAideSoignant par la Région Normandie et l'ARS. L'occasion de faire le point sur les nouvelles conditions d'accès à la formation annoncées jeudi dernier par Agnès Buzyn, Ministre de la Solidarité et de la Santé.

## - Renforcer l'offre de soins sur tout le territoire

### Encourager l'installation des professionnels de santé

- La signature d'une charte régionale pour promouvoir et encourager l'exercice regroupé et coordonné ainsi que pour soutenir le développement des Pôles et des Maisons de santé en Normandie.
- Le décloisonnement des professionnels : avec la création d'un cabinet expérimental « UFR pharmacie – médecine générale » au Pôle de Formations et de Recherche en Santé de Caen, et le service sanitaire, qui permet depuis 2019 aux étudiants des formations en santé d'intervenir auprès de la population, et notamment en milieu scolaire et universitaire, afin de promouvoir les comportements favorables à la santé.
- Le nouveau zonage médecin pour encourager les médecins généralistes libéraux à s'installer dans les zones qui en ont le plus besoin : depuis juillet 2019, l'ARS a doublé le nombre de territoires bénéficiant d'aides pour accompagner et soutenir les médecins libéraux. Désormais ce sont 43 % des Normands qui vivent dans une zone éligible aux aides (+20 points par rapport au précédent zonage de 2017).
- La création du portail web santé « Med'instal Normandie » pour inciter les professionnels de santé à s'installer

### Favoriser l'accès aux soins sur tout le territoire

- Le déploiement de la télémédecine, avec un appel à projets « e-santé » pour encourager le développement de projets numériques innovants
- Un projet expérimental de médico-bus dans l'Est de l'Orne
- Un dispositif de soutien à la recherche en médecine générale

#### - Amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé

- Des actions de prévention à destination des lycéens : Par exemple, l'installation par la Région de distributeurs de préservatifs dans 50 lycées, ou la mobilisation de l'ARS pour la prévention des addictions en milieu scolaire. L'Agence travaillera également sur le repérage et la prise en charge précoces des troubles psychiques et la prévention du suicide.
- Des actions en direction des missions locales : la réalisation d'une enquête pour mesurer l'état de santé des jeunes de 16 à 25 ans en insertion en Normandie, un accompagnement des missions locales sur la conception d'un module de formation « santé ».
- La publication d'une synthèse thématique « santé des jeunes » :
- La « création de capsules vidéo - prévention promotion santé » à destination du grand public

## DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION ET ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE LA SANTE



- **L'augmentation du nombre de places dans les formations sanitaires et sociales**

En charge d'élaborer la carte des formations, la Région Normandie adapte en permanence l'offre de formation normande à partir des besoins identifiés sur les territoires.

Suite aux rencontres organisées par la Région avec les branches professionnelles (fonction publique hospitalière, secteur privé lucratif ou non lucratif) afin de recueillir leurs besoins et à l'enquête menée par l'ARS au printemps 2018 auprès des structures de santé et médico-sociales, la Région a notamment décidé **d'augmenter le nombre de places en formation aide-soignant à la rentrée 2019 : 101 places supplémentaires ont ainsi été ouvertes en formation aide-soignant portant le volume total à 1 263 places réparties sur les 25 IFAS du territoire afin de faire face aux difficultés de recrutement d'aides-soignants. Les nouvelles modalités d'accès à la formation, mises en place à la rentrée 2020 seront un levier certain afin d'attirer un public plus varié et plus nombreux dans cette formation.**

La Région, dans le cadre de quotas de formation fixés par l'Etat, a, par ailleurs, favorisé l'ouverture de :

- **2 nouvelles formations sur 3 ans en 2017 à l'IFRES d'Alençon : Pédicure-podologue (20 étudiants) et Psychomotricien (40 étudiants) ;**
- **la première formation d'audioprothésiste de Normandie à la rentrée 2019 à Saint-Sébastien de Morsent (30 étudiants en 2019 puis 40 étudiants en 2020 et 50 étudiants en 2021 par promotion, soit 150 étudiants à terme). La Région s'est engagée financièrement sur les trois années d'amorçage pour un montant de 500 000 euros**

Le volume de formation aux métiers de la rééducation a, par ailleurs, fortement augmenté ces dernières années, l'Etat ayant arrêté des quotas de formation à la hausse sur le territoire normand. Dans ce cadre, la Région a décidé à la rentrée 2017 d'augmenter le nombre de places en 1<sup>ère</sup> année pour la formation de masseur-kinésithérapeute :

- 30 places supplémentaires à l'Institut de formation d'Evreux
- 10 places supplémentaires au CHU de Rouen.

Enfin, pour les formations sociales, **2 formations à l'Institut Régional des Formations Sanitaires et Sociales Normandie (Croix Rouge Française) ont ouvert à la rentrée 2019** : éducateur spécialisé (30 places dont 10 financées par la Région) et moniteur éducateur (20 places dont 5 financées par la Région).

#### Une aide financière pour les étudiants en formation de masseur-kinésithérapeute qui s'installent en Normandie

L'augmentation des places de formation de masseur-kinésithérapeute s'accompagne d'un dispositif visant à améliorer la démographie des personnels de santé en Normandie. Ainsi, les jeunes diplômés des instituts de formation normands pourront percevoir une aide financière de la Région équivalente au coût de leurs frais de scolarité s'ils choisissent d'exercer leur métier soit comme salarié, soit, en libéral, dans une zone fortement déficitaire en professionnels masseurs kinésithérapeutes.

#### • **Des travaux de construction ou de rénovation des établissements de formation**

Convaincue que la qualité des locaux est un des gages d'attractivité, investit afin d'offrir des conditions de formation à la hauteur des enjeux.

La Région a ainsi financé à hauteur de 2,25 millions la construction à Damigny des nouveaux locaux de l'Institut de Masseurs-Kinésithérapeutes, ouvert à la rentrée 2018, permettant de faire évoluer les effectifs à la hausse.

L'IFSI IFAS de Fécamp va prochainement déménager dans des locaux réhabilités avec un soutien de la Région à hauteur de 7,6 millions d'euros.

A Cherbourg, l'IFSI et l'IFAS déménageront à terme dans des locaux neufs, dont la construction, pilotée par la Région, représente un effort de la collectivité régionale 9,6 millions d'euros.

A Bayeux, le lycée Arcisse de Caumont accueillera l'IFAS dans des locaux rénovés.

Enfin, à Evreux, dans le cadre du projet de territoire, il est prévu la réhabilitation de l'ancien hôpital situé en centre-ville afin d'y accueillir les instituts de formation en soins infirmiers, aide-soignant et auxiliaire de puériculture.

#### • **Des actions pour renforcer l'attractivité du métier d'aide-soignant**

Le métier d'aide-soignant fait partie du top 5 des métiers qui vont recruter d'ici 2022 (source : France Stratégie). Face à la baisse du nombre de candidats au concours d'entrée en formation aide-soignant (le nombre de candidats a été divisé par 2 entre 2012 et 2019) et à la difficulté des employeurs de pourvoir les postes ouverts, un groupe de travail co-animé par l'ARS et la Région a été constitué en mai 2019. Les prescripteurs (Pôle Emploi, Mission locale), les branches professionnelles, les opérateurs de compétences (OPCO) et les représentants des instituts de formation ont été associés aux travaux. Objectif : identifier les freins et de mettre en place les outils pour attirer les publics vers la formation au métier d'aide-soignant (travail sur la représentation du métier et de la formation, travail avec les branches professionnelles sur les aspects liés notamment aux conditions de travail..).

Des actions sont d'ores et déjà menées sur les territoires. C'est le cas à Evreux, Falaise ou encore Barentin/Yvetot où différents acteurs (Pôle emploi, Mission Locale, employeurs, instituts de formation, ...) sont réunis pour organiser des actions de communication / promotion du métier d'aide-soignant.

En outre, un pôle de 450 m<sup>2</sup> était consacré aux métiers du social, de la santé et du bien-être lors de la 1<sup>ère</sup> édition du Salon Régional de l'Orientation et des Métiers organisé par la Région les 6,7 et 8 février 2020 au Parc des expositions à Rouen.

L'Agence régionale de santé et la Région ont initié, avec l'ensemble des partenaires, un groupe de travail sur l'attractivité du métier d'aide-soignant. Dans ce cadre, l'ARS et la Région Normandie lanceront prochainement une grande campagne de communication #JeDeviensAideSoignant. L'occasion de faire le point sur les nouvelles conditions d'accès à la formation annoncées jeudi dernier par Agnès Buzyn, Ministre de la Solidarité et de la Santé, avec notamment la suppression du concours.

- **La création de nouvelles formations en Normandie**

- **17 licences avec une option Santé et un parcours spécifique accès santé sur la Normandie**

A la rentrée 2020, 2 voies d'accès remplaceront l'actuelle PACES : le parcours spécifique santé et la licence avec une option « accès santé ». L'université de Caen a choisi uniquement la deuxième option, ce qui signifie par exemple que le campus universitaire d'Alençon, qui propose une licence de droit, pourra proposer aux étudiants une option « accès santé » dès la rentrée 2020.

- **Un projet de partenariat avec les facultés dentaires**

La Normandie n'a pas de faculté dentaire. Les étudiants normands qui se destinent au métier de chirurgien-dentiste réalisent leur formation au sein des facultés de Rennes, Reims, Lille ou Paris : chaque année, ils sont 56 à quitter la région pour réaliser leur cursus dans ces facultés. Sous l'impulsion de l'ARS, de la Région, du conseil de l'ordre régional des chirurgiens-dentistes et des facultés de santé de Normandie, une démarche de partenariat a été initiée avec les facultés dentaires.

Objectif : Augmenter le nombre de chirurgiens-dentistes qui s'installent en Normandie en facilitant la réalisation des stages des étudiants dans les centres hospitaliers formateurs (Caen, Le Havre, Rouen et bientôt Evreux) et auprès des professionnels libéraux. A terme, la Normandie pourrait accueillir chaque année une soixantaine d'étudiants dans le cadre de ce partenariat.

- **Un projet d'école de formation à l'orthoptie à l'horizon 2021**

La Normandie n'a pas d'école de formation à l'orthoptie. Cette profession paramédicale est pourtant essentielle dans la prise en charge des soins visuels de la population, au côté des médecins

ophtalmologistes. Un groupe de travail associant les professionnels et les professeurs d'université d'ophtalmologie de Caen et de Rouen a donc été initié, sous l'égide de l'ARS et de la Région, pour élaborer un dossier permettant de créer une école à horizon 2021.

- **« Territoires Universitaires en Santé » : Faire confiance aux territoires pour former les médecins**

L'UFR Santé de Caen et l'ARS souhaitent expérimenter dans certains territoires un dispositif permettant de confier à des praticiens hospitaliers spécialistes exerçant dans des hôpitaux périphériques des missions universitaires d'enseignement, valorisées sous la forme d'un contrat de professeur associé avec l'université. L'objectif est de pouvoir faire sortir l'université des murs des seuls CHU pour irriguer davantage les territoires. Cette organisation permettra à des centres hospitaliers de renforcer leur attractivité en mettant en avant cette valence universitaire, de faciliter sur place l'encadrement d'internes en médecine et d'assistants pour améliorer la démographie médicale, d'améliorer l'attractivité de la fonction de praticien hospitalier et d'organiser, en lien avec le CHU de rattachement, des équipes territoriales.

**Bon à savoir : La réforme des études de santé s'appliquera aux étudiants titulaires du baccalauréat dès 2020.** Elle a pour vocation première d'ouvrir à un plus grand nombre d'étudiants les voies d'accès aux études de santé. Elle prévoit notamment :

- La suppression du numerus clausus

Le numerus clausus, fixé nationalement, limitait le nombre d'admis en 2<sup>ème</sup> année de médecine. Avec sa suppression, les flux de formation seront désormais définis en région par chaque faculté de médecine, sur avis conforme de l'ARS et après consultation de la CRSA. En Normandie, cela concerne les Universités de Caen et de Rouen. Le nombre d'étudiant pourra augmenter selon les besoins et les capacités de formation.

- La diversification des profils admis dans les études de médecine

L'admission en 2<sup>ème</sup> année sera désormais réalisable par plusieurs voies, depuis des licences avec une option « accès santé » : LAS (droit, psychologie, biologie...) ou à l'issue d'un parcours spécifique « accès santé » : PASS. Des accès directs en 3<sup>ème</sup> année seront également possibles pour des étudiants ayant eu un parcours antérieur plus long.

### Encourager l'installation des professionnels de santé

- **La signature d'une charte régionale pour promouvoir et encourager l'exercice regroupé et coordonné**

L'enquête sur les déterminants à l'installation, dévoilée en avril dernier par le Conseil national de l'Ordre des médecins, montre l'appétence des futurs professionnels pour de nouveaux modes d'exercice libéral. Seuls 3 % d'entre eux souhaitent un exercice isolé, 45 % plébiscitent un exercice regroupé (en maison de santé pluriprofessionnelle ou en cabinet de groupe) et 27 % se dirigent vers un exercice mixte (libéral et salarié). Les jeunes médecins recherchent dans cette forme, un confort et une sécurisation de leur exercice (échanges avec leur confrères), une souplesse et une modulation de leur charge de travail, un exercice plus coordonné avec les autres professions de santé (paramédicales, pharmaciens), une mutualisation des moyens et des frais (logistique), et la possibilité de mettre en œuvre des formes innovantes de prises en charge (délégation de tâches, télémedecine).

Dans ce cadre, l'ARS et ses partenaires – la Région Normandie, URML, URPS, ordre professionnels, les Départements et les Préfets - ont signé une charte régionale visant à promouvoir et encourager l'exercice regroupé et coordonné (MSP – PSLA).

- **Permettre le décloisonnement entre professionnels de santé**

Le **service sanitaire** permet aux étudiants des formations en santé d'intervenir en groupes interprofessionnels auprès de la population, et notamment en milieu scolaire et universitaire, afin de promouvoir les comportements favorables à la santé. En 2019, lors de la 1<sup>ère</sup> édition, les participants ont particulièrement apprécié d'évoluer en inter-professionnalité : pour un grand nombre d'étudiants, c'est le point fort du service sanitaire. Cette année, en Normandie, 2 500 étudiants en santé (futurs infirmiers, médecins, pharmaciens, masseurs kinésithérapeutes et sages-femmes), réaliseront 2 semaines d'action auprès des publics. Dans la région, deux périodes ont été arrêtées avec une répartition de 1250 étudiants sur chaque période : du 2 au 13 mars et du 16 au 27 mars 2020.

#### Un cabinet expérimental « UFR pharmacie – médecine générale » au Pôle de Formations et de Recherche en Santé de Caen

A la rentrée 2020, un cabinet expérimental « UFR pharmacie – médecine générale » sera créé au Pôle de Formations et de Recherche en Santé de Caen. L'enjeu est de permettre un décloisonnement entre professionnels de santé dès leur formation et favoriser ainsi une offre de soins coordonnée. A terme, l'objectif est que cette expérimentation, financée à hauteur de 40 000 euros par la Région, soit modélisée au niveau régional et qu'elle s'applique au sein des Maisons de Santé Universitaires en cours de déploiement en Normandie.

#### Bon à savoir :

Il existe 121 MSP / PSLA et 15 projets de création sont à l'étude.

Depuis 2017, ce sont ainsi près de 50 ingénieries qui ont été financées dans la région (fonds tripartite).

Sur la période 2016-2021, 15 millions d'euros, dont 7,5 millions de FEADER, sont mobilisés par la Région dans le cadre des contrats de territoire pour soutenir 26 projets de création ou d'extension de PSLA.

- **Un nouveau zonage médecin pour encourager les médecins généralistes libéraux à s'installer dans les zones qui en ont le plus besoin**

Le zonage traduit la priorité que s'est fixée l'ARS d'améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins de premier recours sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de favoriser la présence médicale dans les zones qui en ont le plus besoin. Le zonage donne lieu à l'attribution d'aides financières et renforce les moyens dédiés aux médecins (aides à l'installation, aides au maintien, aides fiscales). Il permet d'identifier les zones où ces mesures d'aides seront mobilisées. Les médecins peuvent ainsi facilement visualiser les territoires où ils sont le plus attendus et où ils peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre de leur projet d'installation ou de leur activité. Le 4 juillet 2019, l'Agence régionale de santé de Normandie a arrêté le nouveau zonage médecin. Ce sont ainsi 85 territoires (dont 35 nouveaux), auxquels s'ajoutent les Quartiers prioritaires de la ville (QPV), qui bénéficient d'aides pour accompagner et soutenir les médecins libéraux. Dans chaque département, le nombre de territoires couverts par le nouveau zonage et bénéficiant des aides à l'installation et des aides au maintien a augmenté : désormais ce sont 43 % des Normands qui vivent dans une zone éligible aux aides (+20 points)\* : Eure : 69 % (+19 points), Orne : 97 % (+ 64 points), Manche : 55 % (+11 points), Seine-Maritime 27% (+18 points) et Calvados : 19 % (+11 points).

\*Hors QPV

- **La création du portail web santé « Med'instal Normandie »**

Au printemps 2020, la Région lancera « Méd'Instal Normandie », en partenariat avec les signataires de la charte des PSLA. Ce portail web permettra de faciliter l'installation des professionnels de santé et les stages des étudiants en médecine sur l'ensemble du territoire normand en rassemblant les différentes informations disponibles, et notamment celles proposées par le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (<https://www.normandie.paps.sante.fr/>) animé par l'ARS Normandie.

# MED' INSTAL NORMANDIE

S'installer & exercer dans le milieu médical en Normandie

”



**Les principales fonctionnalités :**

- ✓ Une carte interactive des structures de santé en Normandie
- ✓ Des fiches détaillées par structure
- ✓ Des offres d'emplois et d'installations
- ✓ Des contacts pour les étudiants afin de les aider à se loger et à identifier les aides disponibles
- ✓ L'actualité de la Santé en Normandie

## Renforcer l'accès aux soins sur tout le territoire

- **Le déploiement de la télémédecine**

L'ARS Normandie souhaite soutenir des projets de télémédecine en capacité d'améliorer l'accessibilité à des soins de qualité et de réduire des fractures territoriales, de permettre l'accès aux soins de 1er recours dans le cadre du parcours de soins, de faciliter des prises en charge spécialisées, d'organiser des collaborations pérennes entre les champs du sanitaire, du médicosocial et du libéral. En Normandie, 1 968 patients ont été pris en charge en télémédecine en 2018 et plus de 2 600 actes de télémédecine réalisés.

L'action de l'ARS de Normandie répond à 4 orientations principales :

- L'organisation d'activités de téléconsultations au profit de personnes âgées résidant en EHPAD ;
- L'amélioration de l'accès aux soins de premier et second recours par l'intermédiaire d'organisations collectives coordonnées territoriales de proximité ;
- L'organisation d'activités de téléexpertise, dans le cadre d'un projet territorial associant étroitement les professionnels de ville et d'établissements sanitaires publics ou privés ;
- L'organisation d'activités de télémédecine au profit de patients, adultes ou enfants, en situation de handicap, en structures d'accueil ou d'hébergement.

Fin 2019, 160 EHPAD, soit 50% des établissements de la région, avaient bénéficié d'un accompagnement financier pour l'équipement (2 149 672€).



- **La signature d'une Charte régionale télémédecine**

L'ARS Normandie, l'URML Normandie, la Région Normandie et leurs partenaires ont décidé de mettre en œuvre une réflexion concertée sur le déploiement de la télémédecine au plus près des besoins des Normands. Cette démarche commune a pour but d'améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Elle s'est traduite par l'élaboration de la Charte régionale télémédecine, signée le 8 juillet 2019.

Le déploiement de la télémédecine a pour objectif de permettre aux patients d'obtenir notamment dans les zones en tension, une prise en charge adaptée à leurs besoins grâce à l'intervention d'un médecin généraliste ou

spécialiste normand à distance, par vidéo, en garantissant la confidentialité et la sécurisation des données échangées. A ce titre, elle constitue un véritable outil complémentaire de l'organisation et de l'accès aux soins.

### Une expérimentation de télémédecine à Saint Georges de Rouelley dans le sud Manche

L'expérimentation de télémédecine, menée depuis décembre 2018, à Saint Georges de Rouelley, dans le sud Manche, où le dernier médecin généraliste est parti en retraite en décembre 2017, est un exemple concret de l'application de la Charte.

La maison médicale de la commune est équipée d'une salle connectée permettant aux habitants de consulter un médecin à distance.

Près d'une vingtaine de professionnels de santé (infirmiers libéraux du territoire et médecins généralistes de différents PSLA du sud Manche) sont mobilisés dans le cadre de ce projet expérimental porté par la mairie, l'Union Régionale des Médecins libéraux de Normandie et la faculté de médecine de Caen et soutenu à hauteur de 36 000 euros par la Région Normandie.

184 téléconsultations ont pu être réalisées depuis le début du projet.

- **Un projet expérimental de médico-bus dans l'Est de l'Orne**



L'Agence Régionale de Santé de Normandie, la Région Normandie, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Orne, l'entreprise Dok'Ici et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie se sont associés pour construire un projet expérimental d'offre de soins mobile, qui devrait voir le jour en avril 2020, sur le territoire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Mortagne-au-Perche, dans l'Est de l'Orne.

Cette expérimentation prévoit que 10 médecins salariés (retraités identifiés), employés par l'hôpital de l'Aigle, sillonnent le territoire afin de proposer une offre de soins au sein d'un camion équipé. Celui-ci stationnera dans les bourgs où la démographie médicale est très préoccupante et où les habitants n'ont plus de médecins traitants.

- **Un appel à projets « e-santé » pour encourager le développement de projets numériques innovants**

Lancé par la Région en décembre 2018, l'appel à projets « e-santé » (AAP) a pour objectif d'encourager le développement de projets numériques innovants dans le domaine de la santé, par un financement au titre du fonds européen de développement régional (FEDER).

**Plus de 3,8 millions d'euros** seront mobilisés par la Région pour accompagner le développement des 10 projets lauréats :

- Le projet « **Digitalisation du parcours patient** » du CHU de Caen qui consiste en la délivrance de services numériques innovants dans l'objectif d'améliorer et fluidifier le parcours d'accueil et du suivi du patient et de ses accompagnants.
- Le projet « **e-santé au service des secours d'urgence** » du CHU de Caen qui consiste à doter les SMUR, les véhicules de transports sanitaires du SDIS et des ambulances privées d'équipement de télémédecine appliqué aux urgences. Le projet vise la dématérialisation des bilans secouristes et paramédicaux.
- Le projet « **MAMMO** » du GCS NeS qui a pour objectif de mettre à disposition des professionnels (radiologues premiers et seconds lecteurs) les éléments du dossier des patients (imagerie et antécédents, compte-rendu) de manière dématérialisée et sécurisée.
- Le projet « **ANTICO** » du GCS Nes qui permet de faciliter la prise en charge et le suivi des patients Normands sous anticoagulant, notamment en facilitant la récupération des résultats de biologie directement dans la plateforme régionale.
- Le projet « **SCAD ONCO** » du GCS NeS qui permet de faciliter la prise en charge et le suivi par télésurveillance des patients Normands sous traitement de chimiothérapie orale ou injectable.
- Le Projet « **Emergenc-e** » du CH Intercommunal Eure Seine qui permet le développement d'un parcours numérique du patient dans un service d'urgence avec remontée d'informations alimentant une base de données exploitable, dans le but final de développer des algorithmes prédictifs permettant d'obtenir une modélisation fine des aspects de la prise en charge et, in fine, de prévoir des situations plutôt que de les subir (pics d'affluences, types de pathologies attendues), et de permettre à des entreprises de développer les outils associés.
- Projet « **Equiperment d'une résidence autonome** » de l'Association du Grandlieu basée à Epaignes : développement d'une solution numérique, in fine équipant une résidence, répondant à un triple besoin d'assister les personnes âgées dans leur quotidien (exemple : éclairage automatique en cas de réveil nocturne), de surveiller leur comportement pour alerter en cas d'anomalie et d'optimiser leur consommation énergétique.
- Projet « **Vtopia Forensic** » du CHU de Rouen : outil médico-légal numérique, implémentant de la réalité virtuelle, dans le but de former, d'évaluer les professionnels et pouvant aider à la résolution d'enquêtes pour la justice.
- Projet « **DESIE** » de l'ESIGELEC qui consiste au développement d'un dispositif de compensation de l'autonomie pour les personnes âgées sujettes à des troubles cognitifs qui rendent leurs trajets quotidiens, en dehors de leur lieu d'habitation, compliqués.
- Projet « **PRESAGE** » de l'Université de Caen qui consiste au développement d'un système d'aide au diagnostic précoce des maladies neurodégénératives de type Alzheimer.



## recherche en médecine générale

La recherche en soins primaires en médecine générale doit être renforcée et structurée dans les universités. Dans ce cadre, la Région et l'ARS soutiennent le déploiement d'un attaché de recherche clinique à l'université de Caen et d'un poste de coordonnateur médical en recherche à l'université de Rouen.

## AMPLIFIER LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

- **Des actions de prévention à destination des lycéens :**

- **La Région a équipé gratuitement 50 lycées publics qui ne disposaient pas de distributeurs de préservatifs** en fonctionnement. Une évaluation de l'opération est prévue au printemps 2020.
- Une réflexion est en cours pour **accompagner le développement de projets sur la thématique de la santé sexuelle et du bien-être.**
- **Des actions de communication** seront lancées prochainement **afin d'encourager les lycéens à prendre soin de leur santé.**

Par ailleurs, l'ARS se mobilise pour la prévention des addictions en milieu scolaire notamment par le déploiement d'actions sur la prévention de la consommation de tabac mais aussi par son soutien des consultations jeunes consommateurs.

L'Agence travaillera également sur le repérage et la prise en charge précoces des troubles psychiques et la prévention du suicide.

- **Actions en direction des missions locales :**

- **Une enquête** sera prochainement menée dans les missions locales **pour mesurer l'état de santé des jeunes de 16 à 25 ans en insertion en Normandie.** Objectif : adapter au mieux les actions de prévention en matière de santé à destination de ces publics et fournir les outils adaptés aux missions locales et notamment aux conseillers en insertion œuvrant sur la thématique santé.
- **Un accompagnement** sera proposé aux missions locales **sur la conception d'un module de formation « santé ».**

- **La publication d'une synthèse thématique « santé des jeunes » :**

Cette publication proposera des indicateurs nationaux et régionaux organisés en plusieurs parties : contexte régional, déterminants sociaux, pratiques et comportements, accès aux soins, à la prévention et au dépistage, publics jeunes en situation de vulnérabilité.

- **La « création de capsules vidéo - prévention promotion santé » à destination du grand public**

En partenariat avec la Région et l'ARS, Promotion Santé Normandie a réalisé des capsules vidéo sur les thématiques « alimentation » et « activité physique » à destination du grand public et tout particulièrement du public jeune.

Elles seront notamment diffusées dans les pôles de santé, lycées et dans les transports en commun.

Dans le cadre d'une série dénommée « Santé, bien être, c'est facile ! », 6 premières capsules (durée de 30 secondes chacune) ont d'ores et déjà été réalisées sur les sujets suivants :

- Capsule 1- « chaque jour, mangez des fruits et légumes
- Capsule 2- Prendre le temps de manger
- Capsule 3 - Alimentation et sommeil : bien dormir pour réguler l'appétit
- Capsule 4- Garder la forme /A la maison
- Capsule 5- Garder la forme /Au travail
- Capsule 6- Garder la forme / pendant mon temps libre

Les prochaines capsules vidéo porteront sur le thème de la prévention des addictions.

## LA SANTE EN NORMANDIE CHIFFRES-CLES

- **2 340 médecins de 1<sup>er</sup> recours** soit **1 médecin pour 1426 habitants**  
(1 pour 1127 au national)  
Les médecins généralistes de premier recours sont communément les médecins qui sont pris comme médecin traitant ou plus précisément : les médecins généralistes libéraux dont l'exercice se fait en ville (non à l'hôpital) et dont l'activité est de la médecine générale (exclusion des allergologues, angiologues, médecine thermale, nutritionnistes, médecins du sport en mode exclusif...)
- **1 216 chirurgiens-dentistes** soit **1 pour 2743 habitants en Normandie**  
(1 pour 1796 en France métropolitaine)  
⇒ + 4,38 % en Normandie entre 2015 et 2019
- **111 orthoptistes libéraux (ou mixtes)** soit **1 pour 30 053 habitants en Normandie**  
(1 pour 21 340 en France métropolitaine)  
⇒ + 15,63 % entre 2015 et 2019
- **5 026 infirmiers libéraux (ou mixtes)**  
⇒ + 15,04 % entre 2015 et 2019
- **Le métier d'aide-soignant** fait partie du **top 5 des métiers qui vont recruter d'ici 2022** (source : France Stratégie)
- **1 402 pharmaciens**
- **Plus de 4 400 étudiants** en médecine et internes
- **121 MSP / PSLA ouverts et 15 projets à l'étude**
- **1 968 patients pris en charge en télémédecine en 2018 et plus de 2 600 actes de télémédecine réalisés**

## LES PARTENAIRES

- Région Normandie
- Agence régionale de santé (ARS) de Normandie
- Associations régionales ORS-CREAI et Promotion Santé Normandie
- Représentants de professionnels de santé libéraux et de Maisons de santé : URML, FMPS, Associations des médecins remplaçants, Syndicats National Autonomie des Orthoptistes
- CHU de Caen et Rouen
- COMUE, facultés de médecines, représentants d'étudiants en médecine générale
- URPS dentistes et orthoptistes
- IFSI (Rouen, St Etienne du Rouvray, Caen)
- France Asso Santé
- Etablissements hospitaliers locaux (Evreux)
- Fédérations hospitalières : FHP, FHF

## CONTACTS PRESSE



Charlotte CHANTELOUP  
02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68  
[charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)



Service communication  
02 31 70 97 63 – 07 63 17 76 47  
[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)